

Arrêté N° SOCIO_2210-03_elec
portant proclamation des résultats
pour les élections aux Conseil d'UFR et conseil
scientifique de Sociologie de l'UFR de Sociologie

VU le code de l'éducation ;

VU le décret n°2021-1290 du 1^{er} octobre 2021
portant création de Nantes Université et approbation
de ses statuts ;

VU la délibération n° 20211216-02 du 16 décembre
2021 portant élection de Carine BERNAULT en tant que
présidente de Nantes Université

VU les statuts de l'UFR de Sociologie

VU le règlement intérieur de l'UFR de Sociologie,

VU l'arrêté n°Socio_2210-01 du 13 septembre
2022 portant organisation des élections

LA PRESIDENTE DE NANTES UNIVERSITE,

ARRETE

ARTICLE N°1 : OBJET DE L'ARRETE

Le présent arrêté a pour objet de proclamer les résultats de l'élection aux Conseil d'UFR et conseil scientifique de Sociologie de l'UFR de Sociologie.

ARTICLE N°2 : PROCLAMATION DES RESULTATS

Selon procès-verbal annexé, sont proclamés élus :

Siège auprès du Conseil d'UFR de Sociologie	Candidats	Liste
Collège A	1. Philippe CHARRIER	Pour une sociologie vivante à l'université
Collège USAGER – étudiants cycle licence	1. Garnier Malo 2. POUILLOT-CHEVARA Téophile	U. R. N. E. S (Union représentante Nantaise des étudiants de Sociologie
Collège USAGER – étudiants cycle Master-doctorat	<i>Siège vacant faute de candidats</i>	<i>Sans objet</i>

Siège auprès du Conseil scientifique	Candidats	Liste
Collège A	<i>Siège vacant faute de candidats</i>	<i>Sans objet</i>
Collège USAGER – étudiants cycle doctorat	<i>Siège vacant faute de candidats</i>	<i>Sans objet</i>

ARTICLE N°3 : PUBLICATION

Le présent arrêté est porté à la connaissance des électeurs par voie de publication sur le site internet de Nantes Université

ARTICLE N°4 : RECOURS CONTRE LES ELECTIONS

La commission de contrôle des opérations électorales instituée dans chaque académie est saisie, au plus tard le 5^{ème} jour suivant la proclamation des résultats, de toutes les contestations présentées par les électeurs, par la Présidente de Nantes Université ou par le Recteur sur la préparation et le déroulement des opérations de vote ainsi que sur la proclamation des résultats du scrutin. Elle siège auprès du tribunal administratif Tribunal administratif de Nantes - 6, allée de l'Ile-Gloriette BP 24111 - 44041 Nantes Cedex

Elle doit statuer dans un délai de 15 jours.

Tout électeur ainsi que la Présidente de Nantes Université et le Recteur ont le droit d'invoquer l'irrégularité ou la nullité des opérations électorales devant le Tribunal Administratif de Nantes. Ce recours n'est valable que s'il a été précédé d'un recours préalable devant la commission de contrôle des opérations électorales. Le Tribunal Administratif doit être saisi au plus tard le 6^{ème} jour suivant la décision de la commission de contrôle des opérations électorales.

Le Tribunal Administratif statue dans un délai maximum de deux mois.

ARTICLE N°5 : PRISE D'EFFET

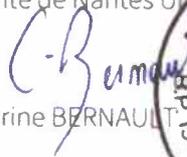
Les dispositions du présent arrêté prennent effet à compter de sa transmission à la Rectrice de la région académique Pays de la Loire et de l'académie de Nantes, Chancelière des universités.

ARTICLE N°6 : EXECUTION

La directrice générale des services est chargée de l'exécution du présent.

Fait à Nantes, le 21 octobre 2022.

La Présidente de Nantes Université


Carine BERNAULT



Extrait transmis à la Rectrice de la région académique Pays de la Loire et de l'académie de Nantes, Chancelière des universités, le

Affiché le
Publié le

21 OCT. 2022

21 OCT. 2022

→ Direction générale adjointe environnement social et institutionnel
Cellule des affaires institutionnelles

ELECTIONS au CONSEIL D'UFR des représentants des personnels Collège électoral : A Professeur des universités

Scrutin du 20 octobre 2022

Bureau de vote : unique

Composition du bureau de vote :

Président : ATIENZA-THEOPHANE Sandrine

Assesseurs : LE COZ Myriam , PACOR Elodie

Nombre de sièges Titulaires à pourvoir :	1
Nombre d'électeurs inscrits :	6
Nombre d'émargements :	6
Nombre d'enveloppes de vote (1) :	6
Taux de participation :	100 %
Nombre de votes comptés blancs, y compris enveloppes vides (2) :	0
Nombre de votes comptés nuls (3) :	0
Nombre de suffrages valablement exprimés (1-(2+3)) :	6
Quotient électoral (nombre de suffrages valablement exprimés/nombre de siège à pourvoir) :	6

Listes	Nombre de suffrages obtenus	Candidats	Résultat*
Pour une sociologie vivante à l'université	6	1. Philippe CHARRIER	ELU

* le résultat est proclamé par la présidente de Nantes Université conformément à l'arrêté d'organisation des résultats

À Nantes, le 20 octobre 2022

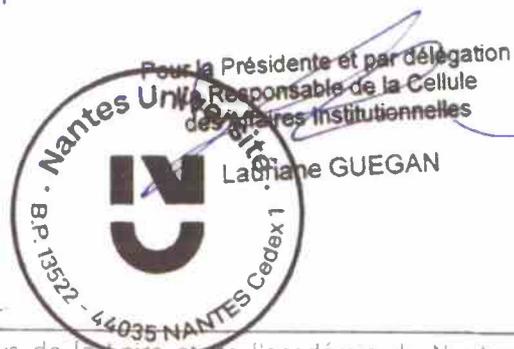
Le Président du Bureau de vote,



Proclamation des résultats par la Présidente
de Nantes Université :

EST ELU :

Philippe Charrier



Extrait transmis à la rectrice de la région académique Pays de la Loire et de l'académie de Nantes,
Chancelière des universités, le **21 OCT. 2022**
Publié le **21 OCT. 2022**

→ Direction générale adjointe environnement social et institutionnel
Cellule des affaires institutionnelles

ELECTIONS au CONSEIL D'UFR des représentants des usagers Collège électoral : étudiants cycle Licence

Scrutin du 20 octobre 2022
Bureau de vote : unique

Composition du bureau de vote :
Président : ATIENZA-THEOPHANE Sandrine
Assesseurs : LE COZ Myriam , PACOR Elodie

Nombre de sièges Titulaires à pourvoir :	2
Nombre de sièges Suppléants (à supprimer pour les collèges personnels) :	2
Nombre d'électeurs inscrits :	657
Nombre d'émargements :	18
Nombre d'enveloppes de vote (1) :	18
Taux de participation :	2,73%
Nombre de votes comptés blancs, y compris enveloppes vides (2) :	3
Nombre de votes comptés nuls (3) :	0
Nombre de suffrages valablement exprimés (1-(2+3)) :	15
Quotient électoral (nombre de suffrages valablement exprimés/nombre de siège à pourvoir) :	7,5

Listes	Nombre de suffrages obtenus	Candidats	Résultat*
U.R.N.E.S (Union Représentante Nantaise des Etudiants de Sociologie)	15	1. GARNIER Malo	ELU
		2. POUILLOT-CHEVARA Théophile	ELU
		3.	
		4.	

le résultat est proclamé par la présidente de Nantes Université conformément à l'arrêté d'organisation des résultats.

À Nantes, le 21 Octobre 2022

Le Président du Bureau de vote,



Proclamation des résultats par la Présidente de Nantes Université :

Sont élus :

Malo Garnier

et
Théophile Pouillot - CREVAAT



Pour la Présidente et par délégation
La Responsable de la Cellule
des Affaires Institutionnelles

Lauriane GUEGAN

Extrait transmis à la rectrice de la région académique Pays de la Loire et de l'académie de Nantes,

Chancelière des universités, le : 21 OCT. 2022

Publié le : 21 OCT. 2022

→ Direction générale adjointe environnement social et institutionnel
Cellule des affaires institutionnelles

ELECTIONS au CONSEIL D'UFR
des représentants des usagers
Collège électoral : étudiants cycle Master-doctorat

Scrutin du 20 octobre 2022

À la date du 14 octobre 2022 16h fixée pour le dépôt des candidatures au titre du scrutin du 20 octobre 2022, il est constaté qu'aucune liste de candidats ou candidature n'a été déposée.

En conséquence, le scrutin du 20 octobre 2022 » pour l'élection des représentants des usagers étudiants cycle Master Doctorat est annulé du fait de l'absence de candidat.

À Nantes, le 14 octobre


La directrice de l'UFR de Sociologie

Extrait transmis au Recteur de la région académique Pays de la Loire et de l'académie de Nantes, Chancelier des universités, le : **21 OCT. 2022**
Publié le : **21 OCT. 2022**

→ Direction générale adjointe environnement social et institutionnel
Cellule des affaires institutionnelles

ELECTIONS au CONSEIL SCIENTIFIQUE des représentants des personnels Collège électoral : collège A

Scrutin du 20 octobre 2022

À la date du 14 octobre 2022 16h fixée pour le dépôt des candidatures au titre du scrutin du 20 octobre 2022, il est constaté qu'aucune liste de candidats ou candidature n'a été déposée.

En conséquence, le scrutin du 20 octobre 2022 » pour l'élection du personnel collège A pour le conseil scientifique est annulé du fait de l'absence de candidat.

À Nantes, le 14 octobre

La directrice de l'UFR de Sociologie



Extrait transmis au Recteur de la région académique Pays de la Loire et de l'académie de Nantes, Chancelier des universités, le : **21 OCT. 2022**
Publié le : **21 OCT. 2022**

→ Direction générale adjointe environnement social et institutionnel
Cellule des affaires institutionnelles

**ELECTIONS au CONSEIL SCIENTIFIQUE
des représentants des usagers
Collège électoral : étudiants cycle -doctorat**

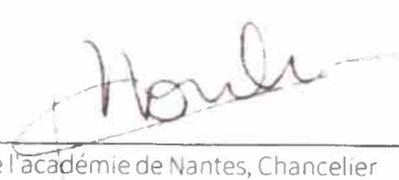
Scrutin du 20 octobre 2022

À la date du 14 octobre 2022 16h fixée pour le dépôt des candidatures au titre du scrutin du 20 octobre 2022, il est constaté qu'aucune liste de candidats ou candidature n'a été déposée.

En conséquence, le scrutin du 20 octobre 2022 » pour l'élection des représentants des usagers étudiants cycle Doctorat est annulé du fait de l'absence de candidat.

À Nantes, le 14 octobre

La directrice de l'UFR de Sociologie



Extrait transmis au Recteur de la région académique Pays de la Loire et de l'académie de Nantes, Chancelier des universités, le: **21 OCT. 2022**
Publié le: **21 OCT. 2022**